



DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire

2020-2021



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Département de la Gironde



Flueves, estuaire, lacs, bassin et océan : la Gironde, ce sont d'abord des eaux. Terre de tradition et de bien-vivre, la Gironde c'est aussi la vigne et la forêt. Héritage somptueux de l'histoire, la vigne s'étend sur 500 communes.

Bienvenue en Gironde.

La rentrée scolaire 2020 se prépare depuis des mois dans la plus grande concertation, elle s'inscrit dans une dynamique qui vise, d'une part, à toujours mieux répondre aux besoins des élèves, en accompagnant davantage les plus fragiles, en créant les conditions d'une excellence accessible à tous, d'autre part en étant à l'écoute des professeurs pour accompagner une juste évolution des pratiques pédagogiques et des postures professionnelles, et ainsi ensemble transformer l'École pour un service public d'Éducation plus juste, plus efficient, plus ambitieux.

Porteuse d'exigences et d'horizons partagés, la politique éducative conduite dans le département de la Gironde s'inscrit résolument dans le projet académique qui met en exergue la nécessité de mieux accompagner les élèves, dans une réussite scolaire à consolider encore, dans des parcours à conforter toujours.

L'École évolue, l'École se transforme, avec une volonté forte d'assurer un réel parcours de réussite pour chaque élève, indépendamment de son origine sociale, de son territoire. Ainsi, l'attention portée par la direction académique à la vitalité du système éducatif au cœur des villages est permanente. Des mesures concrètes, qui s'inscrivent dans le temps, ont été prises : pilotage des circonscriptions, taux d'encadrement bonifié similaires à ceux de l'Éducation prioritaire, clause de sauvegarde, émergence de pôles ressources, formation des enseignants. Deux chiffres, en 5 ans, nos écoles rurales ont perdu plus de 1000 élèves, mais le nombre de classes a été maintenu, le taux d'encadrement a donc été sensiblement amélioré. Dans le même esprit, celui de répondre aux réalités de terrain, les écoles en Éducation prioritaire bénéficient pleinement des dédoulements de classes.

À la rentrée 2020, nous engageons avec les maires, toujours très attentifs à la chose éducative, un travail de fond pour permettre à toutes les classes de grande section, CP et CE1 du département, de tendre progressivement à 24 élèves maximum. Une mesure inédite qui vient conforter l'amélioration des conditions de travail des élèves et des professeurs en Gironde, en maternelle comme en élémentaire, en ruralité comme en éducation prioritaire et partout dans le département. Toujours dans une logique qualitative, les réseaux pédagogiques, écoles et collège de rattachement, travaillent avec dynamisme sur le champ inépuisable de la pédagogie à une meilleure réussite de chaque élève, dans ses résultats comme dans son parcours. Les stages de réussite comme le dispositif devoirs faits aujourd'hui pleinement opérationnel par l'engagement des professeurs, contribuent à une ambition commune, celle de faire réussir chaque élève.

Nos lycées s'inscrivent naturellement dans un continuum bac-3, bac+ 3 porteur d'avenir, ils ont mis en œuvre la réforme du lycée avec détermination pour plus de liberté, pour plus d'approfondissement dans les choix de l'élève et ainsi accompagner une exigence d'élévation du niveau de chacun, gage de justice sociale et de parcours de réussite. L'accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève, les enseignements communs, les enseignements de spécialité par un large choix concourent pleinement à la transformation attendue du lycée et à une entrée réussie dans l'enseignement supérieur par une trajectoire maîtrisée.

Quantitativement, la Gironde bénéficie pour cette rentrée de 170 postes supplémentaires. La tendance très positive dans laquelle s'inscrit le département depuis quelques années est non seulement confirmée mais amplifiée. Ces moyens – importants – prennent sens que par notre capacité collective à les rendre efficaces au plus près des besoins des élèves.

Le suivi des écoles, des collèges et des lycées, l'accompagnement des professeurs, des élèves et de leurs familles prend appui sur une méthode simple : exigence, équité et confiance dans un cadre qui mérite d'être constamment travaillé eu égard aux mutations profondes que nous avons à conduire ensemble.

La direction académique de la Gironde porte sur son territoire l'ambition de la Nation en matière d'Éducation, celle d'élever le niveau de qualification de tous les élèves. La réflexion pédagogique, la capacité à faire, à créer, à transformer, l'affirmation de relations constantes et confiantes avec les élus notamment les maires et parlementaires, les parents d'élèves, sont notre fil rouge pour les prochaines années scolaires.

Ensemble nous resterons pleinement mobilisés dans les mois à venir pour travailler au service des écoles, des collèges et lycées, en confortant leur autonomie, en faisant toujours plus confiance aux personnels d'encadrement et aux professeurs et ainsi construire l'École de demain.

Au quotidien, j'ai toujours plaisir à rencontrer des professeurs engagés, des parents d'élèves attachés au devenir de leurs enfants, des élus créatifs et mobilisés sur l'Éducation, qu'ils en soient ici chacune et chacun remerciés. Ils peuvent tous compter sur la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde qui quotidiennement est à leur service, à votre service.

Excellente année en Gironde et à très bientôt.

François COUX
Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde

SOMMAIRE

1. LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT

- 1.1 Premier degré en Gironde page 4
 - Cartographie du premier degré.....page 5
- 1.2 Second degré en Gironde.....page 6
 - Résultats des élèves.....page 7

2. DES PRIORITÉS PÉDAGOGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

- 2.1 Répondre aux besoins des élèves..... page 8
- 2.2 Accompagner toujours davantage les territoires ruraux et en Éducation prioritaire.....page 11
- 2.3 Mieux former et accompagner les enseignants.....page 12
- 2.4 L'éducation au développement durable..... page 14
- 2.5 Le numérique à l'école..... page 15
- 2.6 Transmettre les valeurs civiques..... page 15

3. LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

- 3.1 Travailler la progressivité des apprentissages..... page 16
- 3.2 Garantir un accompagnement à chaque élève..... page 17

4. LE CONTINUUM BAC -3 / BAC +3

- 4.1 Accompagner la réforme du lycée général et technologique.....page 19
- 4.2 Accompagner la transformation du lycée professionnel..... page 20
- 4.3 Construire des parcours réussis dans l'enseignement supérieur..... page 22

5. ACTUALITÉS

- 5.1 Rentrée 2020 - Pour l'École de la confiance.....page 23

1. LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT

1.1 PREMIER DEGRÉ EN GIRONDE

La Gironde : le département le plus étendu de France métropolitaine



1 633 403 habitants (estimation 1^{er} janvier 2019), soit le 6^{ème} département français le plus peuplé



290 000 élèves scolarisés à la rentrée 2019

La politique de l'Éducation nationale en Gironde s'adapte à la diversité du département pour répondre aux besoins de tous les élèves avec des zones défavorisées situées autant en zone rurale qu'en zone urbaine et une coexistence en milieu urbain, de zones socialement très favorisées et de secteurs en difficulté.



Structures et réseaux :

À la rentrée 2020, la Gironde compte :

- ◆ 911 écoles publiques, 92 écoles privées
- ◆ 21 circonscriptions cartographiées du premier degré, 3 pôles École inclusive, 1 pôle maternelle, 1 pôle Formation et 1 adjoint au DASEN chargé du premier degré.
- ◆ 79 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) concernant 225 communes.
- ◆ 159 écoles classées en éducation prioritaire dont 21 en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé).
- ◆ 8 écoles dites «orphelines» (Bordeaux, Bègles, Floirac).

Les effectifs dans le premier degré public et privé sous contrat



- ▶ 139 321 élèves étaient scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée 2019 et 14 502 dans les écoles privées.
- ▶ Une augmentation de 487 élèves dans le public est attendue à la rentrée 2020.



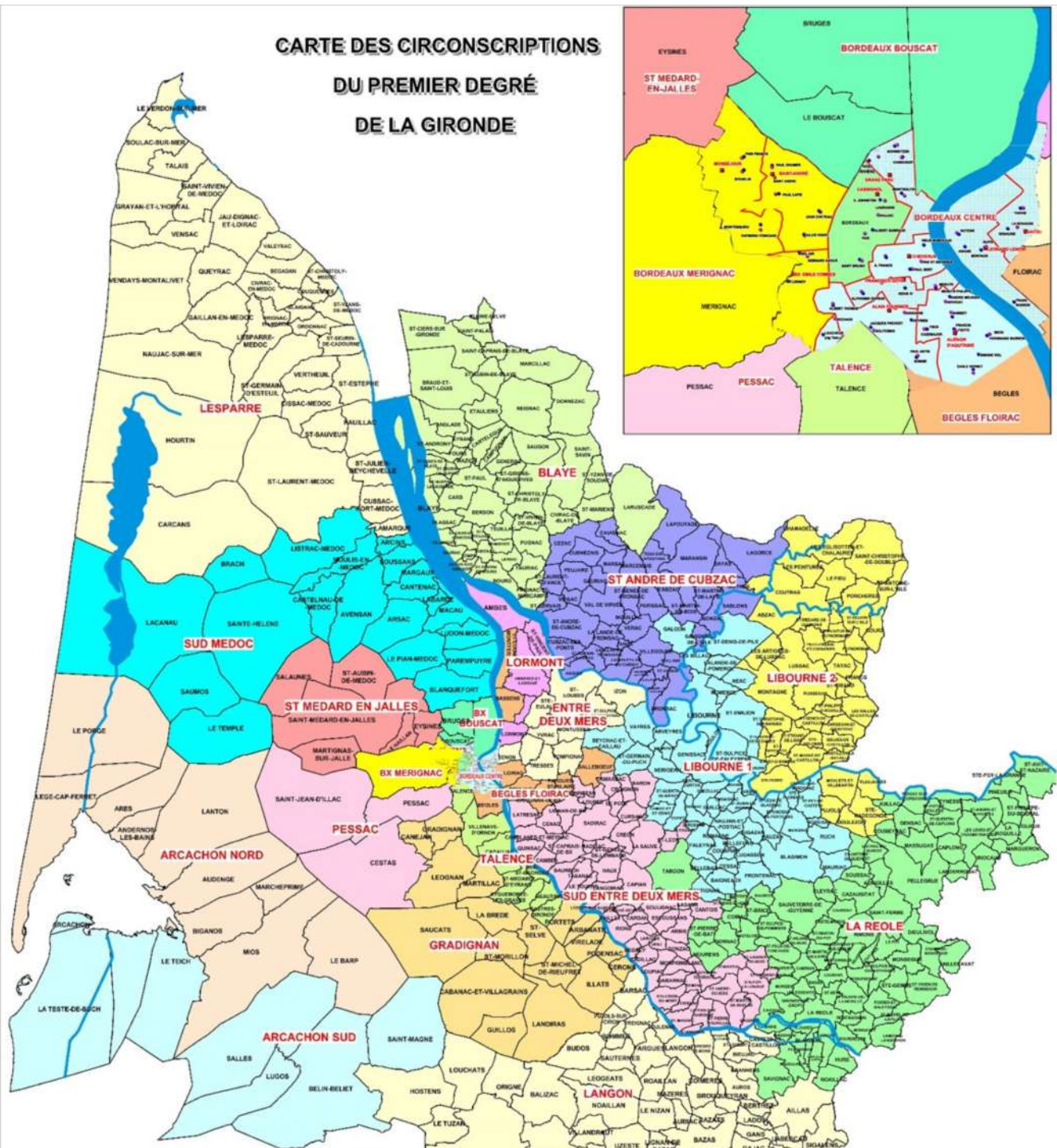
Les moyens dans le département



- ▶ 106 postes supplémentaires ont été notifiés au département qui dispose ainsi de 7 592 emplois de professeurs dans le premier degré (rentrée 2020).

CARTOGRAPHIE DU PREMIER DEGRÉ

CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS DU PREMIER DEGRÉ DE LA GIRONDE



LES 21 CIRCONSCRIPTIONS IEN DU PREMIER DEGRÉ :

Hors pôle ASH, pôle Maternelle, pôle Formation et Adjoint au DASEN

- | | |
|--|---|
| ARCACHON NORD | LANGON |
| ARCACHON SUD | LESPARRE |
| BEGLES FLOIRAC | LIBOURNE 1 |
| BLAYE | LIBOURNE 2 |
| BORDEAUX BOUSCAT | LORMONT |
| BORDEAUX CENTRE | PESSAC |
| BORDEAUX MERIGNAC | ST ANDRE DE CUBZAC |
| ENTRE DEUX MERS | ST MEDARD EN JALLES |
| GRADIGNAN | SUD ENTRE DEUX MERS |
| LA REOLE | SUD MEDOC |
| | TALENCE |

Téléchargez les cartes des circonscriptions.
En savoir plus sur le « premier degré » en Gironde



1.2 SECOND DEGRÉ EN GIRONDE



Structures et réseaux :

À la rentrée 2020, la Gironde compte :

- ◆ 105 collèges publics, 28 privés sous contrat
- ◆ 32 lycées généraux, technologiques publics, 15 privés sous contrat
- ◆ 23 lycées professionnels publics et 9 privés sous contrat
- ◆ 2 EREA publics
- ◆ 10 CIO
- ◆ 10 zones d'animation pédagogique (ZAP)
- ◆ 18 collèges classés en éducation prioritaire dont 3 en REP+.



Accédez à l'espace « Cartographie » sur le site de la DSDEN de la Gironde

Les effectifs dans le second degré public et privé sous contrat



- 113 517 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics du département à la rentrée 2019 et 24 198 dans les établissements privés.
- Une augmentation de 2 217 élèves dans le public est attendue à la rentrée 2020.



Les moyens dans le département

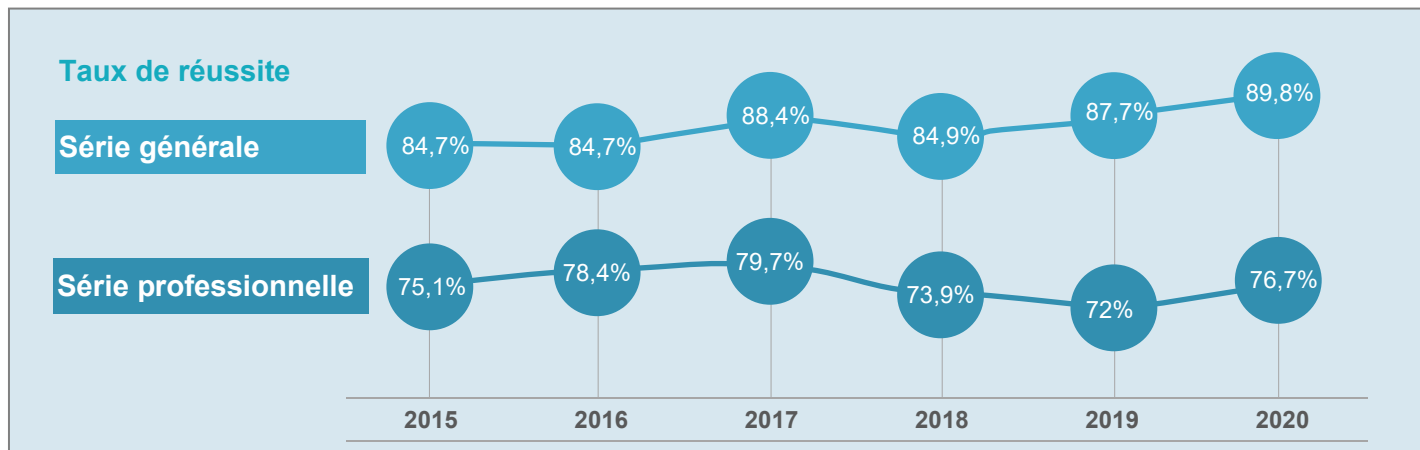


- Le département dispose de 8 040 postes de professeurs dans le second degré public (rentrée 2020).

RESULTATS DANS LE SECOND DEGRÉ

□ Diplôme National du Brevet (DNB)

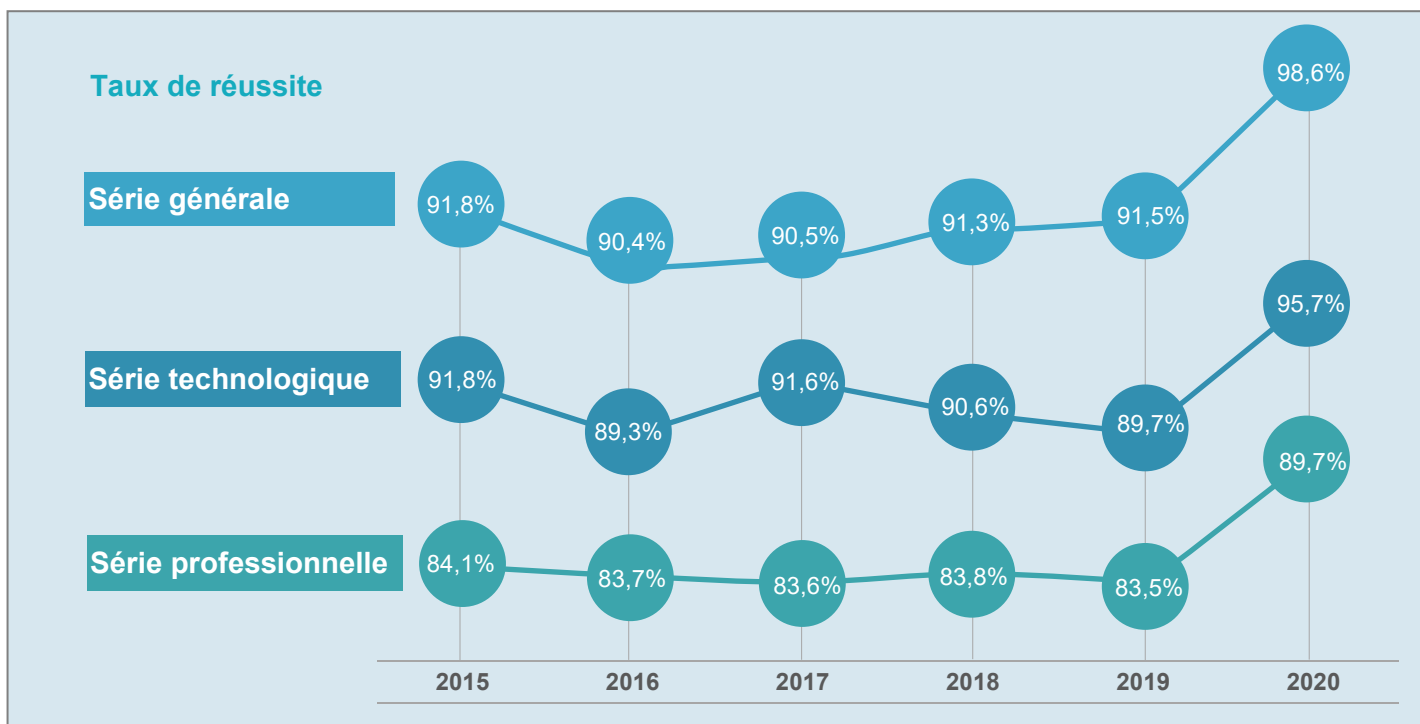
► 88,8 % des élèves obtiennent le DNB à la session de juin 2020 (résultats provisoires).



Remarques :

Pour tous les candidats, les épreuves écrites et orale ont été supprimées en 2020, et remplacées par la prise en compte des notes de contrôle continu obtenues par le candidat, durant la classe de troisième, qui représente en temps ordinaire 50 % de la note finale du DNB.

□ Baccalauréat



Remarques :

Pour les candidats ayant suivi une scolarité pendant l'année 2019-2020, les épreuves du baccalauréat sont validées à partir des notes de contrôle continu, c'est-à-dire les notes obtenues aux évaluations réalisées pendant l'année de formation.

2. DES PRIORITÉS PÉDAGOGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

2.1 REPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

Accueillir et faire réussir chaque élève

- ✓ Adapter la structure des écoles en fonction de l'évolution démographique du secteur,
- ✓ Améliorer le taux d'encadrement de chaque élève, en maternelle, en élémentaire et partout dans le département,
- ✓ Anticiper les besoins de remplacement pour assurer une meilleure continuité du service public et engager résolument une politique de formation continue des enseignants.



Accueillir et faire réussir les élèves à besoins particuliers

❑ Rentrée 2020 : une rentrée pleinement inclusive

La scolarisation des enfants en situation de handicap continue de progresser, pour que soit concrètement garantie, sans exception, l'égalité des chances, et ce dès le plus jeune âge. À travers ce projet, il s'agit aussi de redonner de la sérénité aux familles.

Différents dispositifs sont déployés pour l'accueil des élèves à besoins particuliers afin d'assurer à chaque enfant de la République un même accès à l'éducation, en déployant tous les choix de solutions exigées par les besoins des élèves et les attentes des familles.

Depuis la rentrée 2019, la mise en œuvre des premiers Pôles inclusifs d'accompagnement localisés a permis de garantir une meilleure souplesse et réactivité pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Pour la rentrée 2020, les PIAL vont se généraliser pour limiter les ruptures dans les parcours scolaires des élèves en situation de handicap.

Le développement des équipes mobiles d'appui à la scolarisation va participer à la mise en œuvre d'un parcours toujours plus fluide et adapté grâce à une collaboration renforcée avec les établissements médico-sociaux.

Le service public de l'école inclusive est maintenant structuré et remplit pleinement ses missions grâce à un travail partenarial renforcé qui permet de croiser les regards des parents, des associations, des professionnels de l'éduca-

tion et du secteur médico-social. L'ambition est d'organiser au plus près du terrain les réponses adaptées.

La formation des enseignants se développe pour élaborer des adaptations pédagogiques toujours plus pertinentes grâce aux outils numériques et par l'intervention des enseignants ressources.

En outre, un cadre clair est posé pour que les professionnels du handicap interviennent au sein des établissements scolaires, en appui des professionnels de l'Éducation nationale. Il s'agit aussi de faciliter la vie quotidienne et professionnelle des parents d'élèves en situation de handicap.

Les parents sont toujours accompagnés dans leur parcours grâce à la mise en œuvre de cellules d'écoute et de conseil au sein de chaque direction départementale par des mesures de simplification visant à alléger la charge administrative des familles.

La coopération mobilise également les collectivités territoriales avec lesquelles il convient notamment de penser l'architecture, la continuité des parcours et l'accès aux activités péri et extra-scolaires.



Quelques chiffres concernant les élèves en situation de handicap

- 7 643 élèves en situation de handicap en Gironde dont : 1259 élèves en ULIS école et 1167 élèves en ULIS collège.



- ⇒ Des élèves affectés par le directeur académique qui n'habitent pas forcément sur la commune de scolarisation.
- ⇒ Frais de scolarité à la charge de la commune d'habitation.
- ⇒ Un maillage du territoire au plus près des besoins identifiés.

❑ Service de l'école inclusive en Gironde

► Organisation du service départemental de l'école inclusive en Gironde

Des services réorganisés et adaptés aux enjeux

- Accueillir tous les élèves en situation de handicap,
- Les scolariser, les accompagner, **les inclure dans une logique de parcours et de trajectoire réussie.**

Un service départemental installé et opérationnel

- Une cellule départementale d'écoute activée,
- Un suivi personnalisé de chaque situation avec un engagement de retour vers les familles dans des délais raisonnables.

► Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés rentrée 2020

Des territoires définis

- **135 PIAL dont :**

}	- 101 PIAL inter-degrés
	- 28 PIAL lycée
	- 18 PIAL réseaux du Privé

Un travail collectif, des principes et des valeurs partagés

- Les inspecteurs de l'Éducation nationale et les chefs d'établissement
- Les directeurs d'école
- Les AESH
- Les coordonnateurs ULIS/UE
- Les enseignants référents
- La CDAPH

Contact



- La direction académique de la Gironde a créé une cellule d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux des élèves en situation de handicap. Les parents peuvent contacter cette cellule d'écoute soit :

- ➔ par téléphone au 05 56 56 37 83
- ➔ par mël : ecoleinclusive33@ac-bordeaux.fr

Le service école inclusive 33 apporte toutes les réponses aux familles dans les meilleurs délais sur les dispositifs existants, les accompagnants, le matériel pédagogique adapté, sur la situation de chaque enfant.



❑ Pôle académique Service de l'école inclusive

► Équipe mobile d'appui

L'équipe mobile d'appui (EMA) est un dispositif médico-social qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale pour le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

L'équipe est composée de professionnels du médico-social.

Objectif

- Renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Missions

- Apporter appui et conseil,
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile,
- Sensibiliser, et informer les professionnels des établissements scolaires,
- Eclairer par des éléments d'analyse une équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Proposer des temps de formation aux personnels impliqués.

Cette équipe est en lien avec les acteurs et partenaires du territoire. Elle n'a pas vocation à intervenir directement auprès des élèves concernés mais accompagne les équipes en associant les familles.



2.2 ACCOMPAGNER TOUJOURS D'AVANTAGE LES TERRITOIRES RURAUX ET EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Travailler la priorité donnée au premier degré

La priorité donnée au 1^{er} degré se poursuit et se renforce en 2020.

Dans la préparation de la rentrée 2020 :

- Amélioration pour la troisième rentrée consécutive des taux d'encadrement en maternelle et en élémentaire ;
- Allègement des effectifs dans les classes de grande section, CP et CE1 à 24 élèves par classe.

La présente mesure portera sur :

- 70 % des GS,
- 60 % des CP,
- 50 % des CE1.

L'objectif reste 100 % de classes à 24 élèves maximum pour les 3 niveaux horizon 2022.

- Consacrer la priorité accordée à la maternelle :
 - instruction obligatoire à 3 ans.

L'école primaire reste plus que jamais la première priorité. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque élève de bien commencer son parcours scolaire.

Cela passe par une formation réussie des professeurs et le bien-être au travail de l'ensemble des acteurs, notamment grâce à l'esprit d'équipe, d'initiative et de responsabilité.

Cela passe aussi par une relation entre les parents et les professeurs caractérisée par le respect et la confiance.

Accompagner les territoires ruraux

Avec la volonté de toujours soutenir **équité, efficacité et exigence**, la direction académique porte une attention particulière aux territoires ruraux. Concrètement, cela se traduit à la rentrée 2020 par **des moyens confortés** avec des effectifs par classe travaillés avec la même clé de répartition qu'en Éducation prioritaire.

Une attention particulière est accordée au réseau des écoles, afin de maintenir systématiquement un service éducatif de proximité et de qualité en renforçant spécifiquement les taux d'encadrement des territoires ruraux (pas de fermeture d'école sans accord du maire).

Une méthode, des objectifs et des actions auxquels nous réfléchissons avec les élus, pour **rechercher de justes réponses aux problématiques de chacun, parce que la ruralité est plurielle et que l'avenir de nos territoires se prépare ensemble.**



Poursuivre la mise en œuvre du plan pour l'Éducation prioritaire

Notre ambition pédagogique a été accompagnée lors des rentrées 2017, 2018 et 2019 par le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et REP.

Pour que l'objectif de 100% de réussite devienne réalité pour chaque élève, l'engagement de l'école repose donc à la fois sur des moyens importants, **mais aussi sur la nomination, la formation des enseignants et leur accompagnement professionnel.**

Cette nécessité mobilise toute notre énergie, pour restaurer, dans tous les territoires, la confiance de tous et accompagner les familles sur l'avenir de leurs enfants.

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN GIRONDE

EN 2017 REP+ ET REP
CP 29 % de classes
CE1 3 % de classes

EN 2018 REP+ ET REP
CP 96 % de classes
CE1 21 % de classes

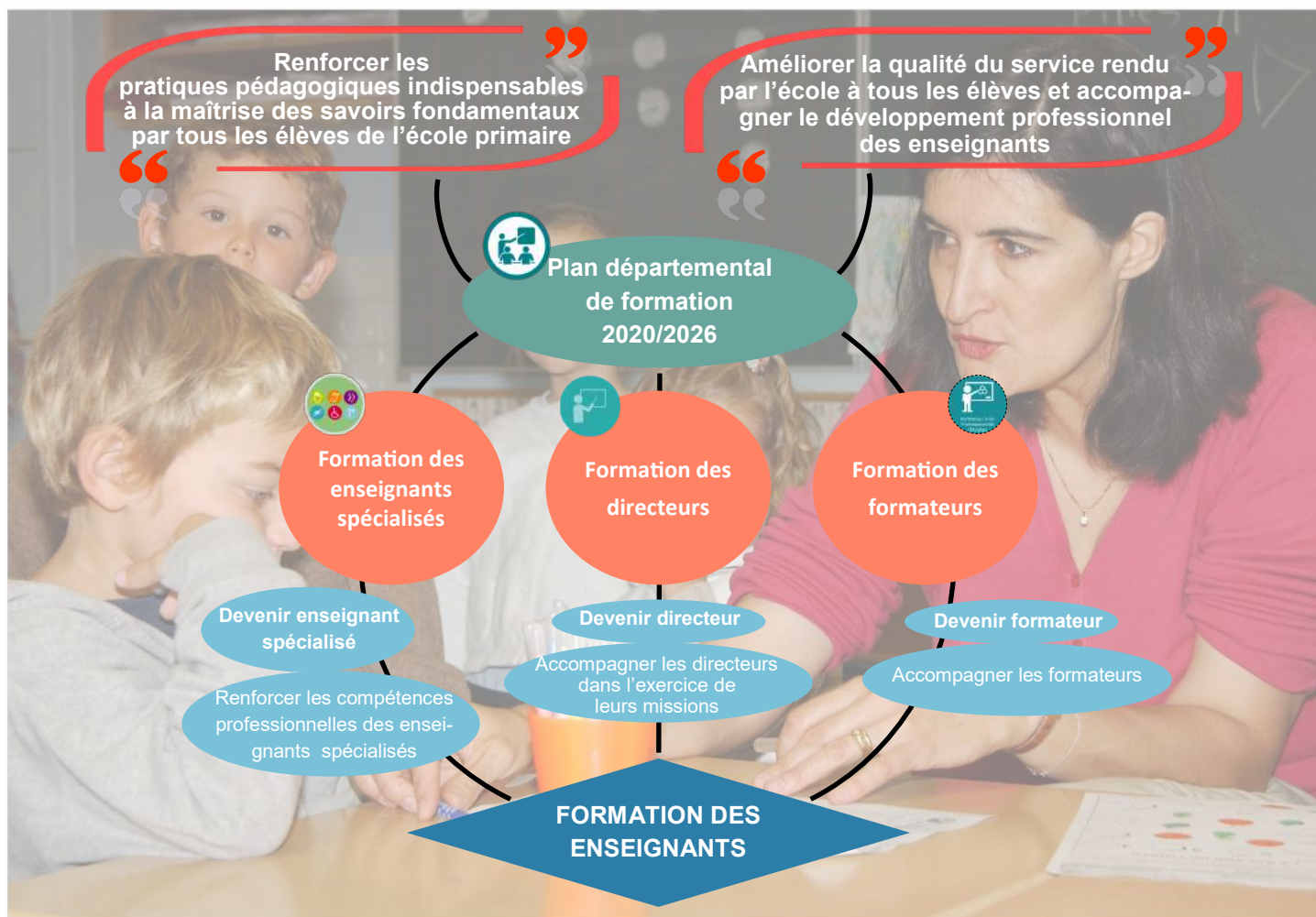
EN 2019 REP+ ET REP
CP 100 % de classes
CE1 100 % de classes

Une méthode dans l'accompagnement des structures scolaires, des personnels et des élèves pour satisfaire une ambition commune

- Équité, transparence, bienveillance,
- Efficacité, confiance, autonomie,
- Humanité, dialogue, responsabilité.

2.3 MIEUX FORMER ET ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

Accompagner les enseignants tout au long de leur carrière



■ Feuille de route départementale

Formations qui génèrent du remplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Ecole inclusive • Formation Classes dédoublées • REP+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des nouveaux directeurs • Accompagnement de carrière • Formation CAFIPEMF
Formations dans le cadre des 18 heures	<p>Une formation densifiée de proximité en français et mathématiques au plus près des besoins des enseignants.</p> <p>Une formation complémentaire par secteur de formation pour perfectionner et approfondir les pratiques professionnelles des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des pratiques pédagogiques - Apprentissages fondamentaux / Interdisciplinarité - Pilotage pédagogique par les directeurs <p>Des parcours spécifiques, adaptés aux enseignants entrant dans le métier : PES, T1, T2.</p>	
Accompagnement modulaire hors des 18 heures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation des directeurs en poste depuis plus de 5 ans. 2. Accompagnement juridique. 3. Formation et accompagnement de projets : <ul style="list-style-type: none"> - Éducation au développement durable - Sciences - Citoyenneté - Artistiques et culturels 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Accompagnement de dispositifs particuliers. 5. Accompagnement à l'usage du numérique 6. Accompagnement CAFIPEMF
Formations pendant les périodes de vacances de classes	<p>Des formations sur la base du volontariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins spécifiques des élèves et de l'hétérogénéité de la classe - Accompagnement des enseignants dans leur évolution de carrière - Accompagnement des directeurs d'école dans leurs missions spécifiques. 	

Un enjeu majeur en formation initiale comme en formation continue



Formation densifiée de proximité

Objectif :

Tous les 6 ans, 100 % des professeurs auront bénéficié :

- d'une formation intensive en mathématiques (5 jours),
- d'une formation intensive en français (5 jours).

Principes de la mise en œuvre :

Groupes de formation :

- Regroupement d'enseignants (6/8) en constellations autour d'enjeux communs (écoles, cycles, niveaux de classe ou enjeux pédagogiques),
- 1/3 des enseignants de la circonscription.

Modalités de formation :

- En classe : des temps d'observation, d'intervention,
- En « constellations » : échanges entre pairs, apports, analyse de documents,... selon les besoins des enseignants.

Formateurs :

- Conseillers pédagogiques de circonscription référents français et mathématiques.

Formation complémentaire

Objectif :

- Perfectionner et approfondir les pratiques professionnelles des enseignants.

Principes de la mise en œuvre :

Groupes de formation :

- Groupes d'environ 28 enseignants,
- Par cycle,
- 2/3 des enseignants de la circonscription.

Modalités de formation :

- 2 Parcours de formation de 9h,
- Par secteur de formation.

Formateurs :

- Conseillers pédagogiques, maîtres formateurs,
- Professeurs de l'INSPE,
- Partenaires (CANOPE, ASL, USEP, ...).

2.4 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une École engagée pour le développement durable et la transition écologique



« L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. » code de l'éducation art. L. 312-19

□ La question environnementale au cœur des nouveaux programmes scolaires

L'éducation au développement durable (EDD) est **une éducation transversale**, qui intègre les enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire et aux programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel.



□ Faire des élèves les acteurs du développement durable

En septembre 2019, les collégiens et les lycéens ont élu un éco-délégué par classe.

Sa mission est de :

- ▶ **sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique** (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe) ;
- ▶ **identifier les projets** contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, lutter contre le gaspillage et promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.

□ La labellisation « E3D »

la démarche « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possibles permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable. Ce label national reconnaît et valorise le travail des élèves et des équipes pédagogiques engagées dans la démarche E3D.

En Gironde, 17 écoles publiques, 12 collèges publics et 4 lycées publics sont labellisés E3D.



2.5 LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Le numérique au service des apprentissages



L'école forme les élèves à la maîtrise des outils numériques et à devenir des citoyens évoluant dans une société de l'information, de la communication en évolution constante et rapide.

Les outils numériques et technologiques sont également des leviers importants pour repenser les processus de travail et d'apprentissage au service de la réussite de tous les élèves et en particulier pour prendre en compte les besoins spécifiques des élèves.

❑ Projets « Label Écoles numériques 2020 »

Ces projets contribuent au développement de l'innovation numérique dans et autour de l'école dans les communes rurales, favorisant la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique.

Ainsi des classes sont équipées par des vidéoprojecteurs interactifs, de tablettes, des robots pédagogiques, des ordinateurs permettant de connecter les classes à un espace numérique de travail.

❑ La robotique éducative

Imaginer, assembler et programmer des robots contribue à donner le goût des sciences et de l'informatique créative aux filles et aux garçons.

Un projet départemental intitulé « Défi robot Gironde 2021 » permet aux enseignants d'engager leurs classes dans ces activités avec sens et efficacité à travers des rencontres inter-classes et en particulier en favorisant le travail CM1, CM2 et 6^{ème}.

De nombreuses écoles de Gironde participeront également à un événement international de robotique : La Robocup internationale qui se déroulera à Bordeaux en 2021.



2.6 TRANSMETTRE LES VALEURS CIVIQUES

L'enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique vise à la construction d'une culture commune basée sur les valeurs de la République et développe l'esprit critique pour devenir progressivement des citoyens éclairés.

L'enseignement moral et civique poursuit trois finalités liées :

- ▶ Respecter autrui
- ▶ Acquérir et partager les valeurs de la République
- ▶ Construire une culture civique.

Pour la rentrée 2020, dans la voie professionnelle du lycée, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la continuité du collège en consolidant et en renforçant les acquis de l'élève. Il articule des valeurs, des savoirs et des pratiques, et vise l'acquisition de connaissances et de compétences dans tous les domaines de la culture civique.

Lutter contre toutes les formes de discrimination et contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement est une priorité de l'École.

Chaque membre de la communauté éducative concourt à rendre effectif le principe d'égalité, en exerçant une vigilance accrue alors que des divisions se font jour dans la société.

C'est pourquoi la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie, en particulier, sont des priorités tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École.

Un réseau départemental d'intervention composé d'inspecteurs, infirmières, accompagne les établissements dans les situations complexes de harcèlement et propose aussi des actions de prévention.

Le Service national universel (SNU)

Le SNU, projet au service de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire, vise à assurer la cohésion nationale et territoriale, à développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles de 16 à 18 ans. À l'issue de la scolarité obligatoire, il comporte un séjour de cohésion de 2 semaines et une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de 3 mois minimum.

3. LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

3.1 TRAVAILLER LA PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES

Priorité aux savoirs fondamentaux

Les savoirs fondamentaux constituent le fondement de tous les autres apprentissages, leur maîtrise apparaît, de fait comme une condition indispensable au bon déroulement du parcours des élèves.



L'école primaire est déterminante pour la réussite de nos élèves. En effet, l'inégale maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux obstacles à la réduction des inégalités sociales.

Élévation générale du niveau des élèves = justice sociale.

Un impératif pédagogique, scolaire mais aussi social : que chaque élève sache lire, écrire, compter et respecter autrui à l'entrée en 6ème.

Permettre à tous les élèves de maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) nécessite de faire davantage encore de l'école maternelle une école de l'épanouissement et du langage.

Depuis la rentrée 2019, l'abaissement de l'obligation d'instruction à 3 ans permet de donner un cadre commun qui offre à tous les élèves les mêmes chances de réussir leur scolarité.

Les moyens pour consolider les savoirs fondamentaux

L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage

- Développer la sécurité affective à l'école maternelle
- Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux
- Une priorité : l'enseignement structuré du vocabulaire oral
- Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle

L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves

- Identifier les besoins des élèves : des évaluations pour faire réussir les élèves : ainsi chaque professeur des classes de CP et de CE1 dispose d'un bilan individuel pour chaque élève pour adapter son enseignement, construire des parcours d'apprentissage en équipe et lors de formations de proximité
- Cibler des priorités stratégiques du CP au CM2
- Le dédoublement des classes de CP et de CE1 : un levier pour la réussite de tous les élèves
- Répondre aux besoins des élèves : à l'école primaire, renforcement de l'aide personnalisée (APC, stages de réussite). Au collège, amplification de Devoirs faits
- Conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères

Un pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs

- Une formation renforcée
- Des ressources d'accompagnement plus riches au bénéfice des professeurs

- La nécessaire mobilisation des cadres en appui des professeurs.

Accroître la place de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture

- Les arts et la culture sont essentiels à la formation de l'esprit et au développement de la sensibilité des élèves
- Mobiliser pour lutter contre la difficulté en lecture et promouvoir le plaisir de lire
- L'éducation physique et sportive présente à tous les niveaux d'enseignements

Cultiver le plaisir d'être ensemble

- Respecter autrui
- Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- Développer l'éducation artistique et culturelle
- Assurer l'équité entre tous les territoires de la République



3.2 GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT A CHAQUE ELEVE

Les parcours dans le département de la Gironde

Le contexte

La croissance démographique forte et continue que connaît le département avec une hausse annuelle d'environ 18 000 habitants, due pour l'essentiel à un solde migratoire positif, a eu deux types d'effets sur la scolarité dans le second degré :

a) Cet afflux de population présente des caractéristiques sociales qui ont renforcé, dans les collèges, le groupe cadres supérieurs-enseignants-cadres moyens, dont la proportion est supérieure de 6 points à la référence nationale.

b) Ces données ont sans doute facilité un pilotage des parcours centré sur une meilleure fluidité ainsi que l'augmentation de l'accès vers le lycée général et technologique, et au sein du lycée une élévation des passages dans les séries générales.

c) Il y a donc des facteurs qui favorisent les parcours des élèves :

- Quel que soit le niveau, le pourcentage de catégories socio-professionnelles favorisées est plus important en Gironde que la moyenne nationale, et le pourcentage de catégories socio-professionnelles défavorisées est sensiblement plus bas.
- Le niveau scolaire à l'entrée en 6^{ème}, 2^{nde} générale et technologique et 2^{nde} professionnelle, est supérieur à celui observé au niveau national.
- Le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème}, 2^{nde} générale et technologique et 2^{nde} professionnelle est inférieur à celui observé au niveau national.

La performance

Si la fluidité des parcours s'est traduite plus tôt qu'ailleurs par une baisse radicale des taux de redoublement en collège, c'est aujourd'hui une norme nationale.

Environ la moitié des collèges de Gironde favorise l'accès à des parcours de formation ambitieux pour l'ensemble des élèves, quelle que soit la composition sociale de la population scolarisée.

Même s'ils diminuent, des clivages apparaissent encore entre les établissements (écart d'environ 40 points entre le taux d'orientation en 2^{nde} générale et technologique le plus élevé et le plus bas).

Les taux de réussite bruts au DNB et au Baccalauréat sont le plus souvent en dessous des taux attendus, en collège, lycée et LP.

Même si une part des collèges atténue fortement les effets des déterminismes sociaux :

- ▶ Les écarts de performance entre les élèves de catégories socioprofessionnelles défavorisées et favorisées sont plus élevés qu'au niveau national.
- ▶ Les collèges et les lycées les plus défavorisés eu égard à la population scolaire accueillie, orientent moins leurs élèves dans la voie générale et technologique

Il y a un paradoxe à ce que des données a priori favorables conduisent à des parcours scolaires bons ou très bons pour une partie des élèves, et insuffisamment ambitieux pour une part des élèves des milieux les plus modestes.

L'élément le plus discriminant pour l'élève est de fait « l'effet établissement », à travailler inlassablement pour accompagner les élèves les plus fragiles et permettre l'excellence à tous.

Lutte contre le décrochage scolaire

La rentrée scolaire 2020 sera une période cruciale pour prévenir le décrochage, en particulier pour les élèves quittant le collège pour rejoindre un lycée ou un centre de formation d'apprentis (CFA).

Aucun jeune ne doit rester sans affectation. Dès les premiers signes de décrochage, il est important de mobiliser les familles et d'accompagner scolairement et socialement les élèves, en s'appuyant sur tous les moyens alloués aux missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et plus généralement sur l'ensemble des acteurs de la lutte contre le décrochage, regroupés autour des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ».

La mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans implique également un suivi attentif des jeunes concernés, en lien avec les missions locales.





4. LE CONTINUUM BAC -3 / BAC +3

4.1 ACCOMPAGNER LA REFORME DU LYCÉE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Le cadre

La réforme du lycée a transformé les trois séries ES, S, L par une série générale unique avec un tronc commun de culture générale humaniste et scientifique, plus trois enseignements de spécialité de 4 heures chacun en 1^{ère} et deux en Terminale à choisir parmi une liste de 12.

L'enseignement de spécialité Biologie Ecologie spécifie les lycées agricoles. Parmi les 11 enseignements de spécialité existant dans les lycées de l'Education Nationale, certains correspondent à des enseignements classiques, Mathématiques ou Sciences de la vie et de la terre par exemple, d'autres sont des enseignements nouveaux, répondant aux enjeux des évolutions technologiques comme l'enseignement du numérique et des sciences informatiques, ou articulant plusieurs disciplines de façon à enrichir les approches méthodologiques et conceptuelles, comme Humanités Littérature et Philosophie. De nouveaux programmes ont été élaborés.

La carte des formations permet à 24 lycées sur les 30 lycées polyvalents du département d'offrir le choix de, a minima, 9 enseignements de spécialité, certains enseignements, Arts et Sciences de l'ingénieur étant implantés dans un réseau d'établissements ; en particulier la spécialité NSI est présente partout, sauf choix contraire de l'établissement, et fait de l'académie, conformément à la volonté de monsieur le recteur, un territoire pilote sur le plan national.

Tous les lycéens de Gironde disposent donc dans leur établissement de secteur d'une possibilité de choix suffisante pour construire un projet d'enseignement supérieur conforme à leurs intérêts à partir des enseignements de spécialité proposés.



Choix des enseignements de spécialité

La décision d'orientation en fin de Seconde porte sur la série générale et sur les différentes séries technologiques inchangées, mais le choix des enseignements de spécialité est de la responsabilité des élèves et de leurs familles. Ce choix fait l'objet d'un accompagnement renforcé, notamment par l'instauration de deux semaines de l'orientation. Il repose sur la mise en relation par l'élève, avec l'aide de l'équipe éducative, de ses intérêts, de ses capacités et de son projet de formation post baccalauréat. Le principe est celui d'une orientation progressive et positive.

L'exemple des Mathématiques illustre bien : elles figurent désormais au programme de 1^{ère} et de terminale au rang d'enseignement de spécialité en plus de l'enseignement scientifique de 2 heures du tronc commun. En Terminale une option de 3 heures, Mathématiques expertes peut être choisie pour approfondir l'enseignement de spécialité de 6 heures, ou l'option Mathématiques complémentaires pour conserver un enseignement de Mathématiques sans suivre l'enseignement de spécialité.

Cette souplesse est emblématique de la personnalisation des parcours que permet la réforme, qui autorise la construction par chaque élève de son parcours de formation, développant leur autonomie dans un cadre éducatif renforcé.

Elèves et familles s'en sont bien approprié l'enjeu, le nombre moyen de combinaisons d'enseignements de spécialité s'élevant à plusieurs dizaines dans les lycées du département.

Un nouveau Baccalauréat

La première session aura lieu en 2021. Il s'agit d'un examen resserré autour de 5 épreuves comptant pour 60% de la note finale : une épreuve de Français en fin de 1^{ère}, une épreuve de philosophie et deux épreuves écrites sur les enseignements de spécialité choisis en Terminale, complétées par une épreuve orale reposant sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de 1^{ère} et adossé à un ou deux des enseignements de spécialité suivis par l'élève.

Un contrôle continu représentant 40% de la note finale (dont 10% à partir des bulletins scolaires) est instauré à partir d'épreuves communes organisées au cours des années de 1^{ère} et de Terminale.

Les enseignements de spécialité retenus par les élèves font l'objet d'un accompagnement renforcé en début d'année.

Les équipes éducatives organisent chacune des évaluations communes quand elles le jugent opportun avec deux rendez-vous, un en 1^{ère} et un en Terminale. Les sujets sont choisis dans la banque nationale de sujets et les copies corrigées par un autre professeur que celui de l'élève.

Le nouveau Baccalauréat est effectif depuis la rentrée 2019 pour les élèves entrant en 1^{ère}.

4.2 ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL

La voie professionnelle poursuit sa transformation



Entre la réforme du lycée professionnel et celle de l'apprentissage, la voie professionnelle se transforme, avec toujours le même objectif : plus d'attractivité, plus de visibilité sur les métiers et formations.

Depuis la rentrée 2019, le lycée professionnel forme concrètement aux métiers d'avenir et renforce sa vocation à être pour les élèves un tremplin vers une insertion immédiate dans le monde professionnel ou vers des poursuites d'études réussies.

Cette transformation s'engage à répondre à cette ambition, grâce à une offre de formation adaptée à la réalité économique et aux enjeux d'avenir et grâce à une meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux. Elle passe aussi par une personnalisation et un accompagnement renforcé

des parcours.

□ La 3^{ème} Prépa-Métiers

Les élèves de 4^{ème} qui le souhaitent, peuvent bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements dans les classes de 3^{ème} dites "prépa-métiers" qui ont pour vocation d'accompagner les élèves volontaires dans leur orientation, en particulier vers la voie professionnelle. Ces classes sont implantées dans 17 lycées professionnels de Gironde. Outre les enseignements généraux, 180 heures d'enseignement sont dédiées à la découverte professionnelle des métiers et des formations. À cela s'ajoutent entre 1 et 4 semaines de stages d'observation en milieu professionnel et périodes d'immersion dans les lycées professionnels ou les CFA.

□ Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

Le CAP permet d'entrer rapidement dans la vie active. Il se prépare généralement en 2 ans mais peut aussi se préparer en 1 ou 3 ans en fonction du profil des élèves et de leurs besoins.

Le parcours en un an sera notamment proposé à :

- des jeunes issus de première ou terminale, professionnelle, technologique ou générale motivés pour acquérir un CAP ;
- des jeunes ayant déjà un diplôme dispensés à ce titre des épreuves générales ;
- des jeunes sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire ;

Le CAP en deux ans sera proposé aux élèves issus de troisième pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides.

Le CAP en trois ans sera proposé aux élèves à besoins particuliers.

□ La 2^{nde} baccalauréat professionnel organisée par famille de métiers

Pour une orientation progressive, la seconde professionnelle est organisée par famille de métiers dans la plupart des domaines, chacune d'entre elles regroupant plusieurs spécialités du bac professionnel. De cette manière, l'élève pourra cette année-là :

- découvrir la famille de métiers qui lui plaît,
- apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur,
- choisir, à la fin de l'année de 2^{nde} professionnelle, son métier et sa spécialité.

Une famille de métiers peut regrouper entre 2 et 10 spécialités de bac professionnel.

A la rentrée 2020, 9 familles de métiers sont mises en place dans les classes de 2^{nde} :

- **Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics** (Travaux publics ; Technicien du bâtiment ; Interventions sur le patrimoine bâti ; Menuiserie aluminium-verre ; Aménagement et finitions du bâtiment ; Ouvrages du bâtiment : métallerie) ;
- **Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique** (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ; Logistique ; Transport) ;
- **Métiers de la relation client** (Métiers du commerce et de la vente, option A : animation et gestion de l'espace commercial, option B : prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale ; Métiers de l'accueil) ;
- **Métiers des industries graphiques et de la communication** (Façonnage de produits imprimés, routage ; Réalisation de produits imprimés et plurimédia, option A : productions graphiques, option B : productions imprimées) ;
- **Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment** (Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie, option B : assistant en architecture ; Technicien géomètre-topographe) ;
- **Métiers de l'alimentation** (Boucher-charcutier-traiteur ; Boulanger-pâtissier ; Poissonnier-écailler-traiteur) ;
- **Métiers de la beauté et du bien-être** (Esthétique cosmétique parfumerie ; Coiffure) ;
- **Métiers de l'aéronautique** (Aéronautique options : Avionique, Système, Structure, Aviation générale) ;
- **Métiers de l'hôtellerie-restauration** (Cuisine ; Commercialisation et services en restauration).

Au total, 14 familles des métiers seront proposées à la rentrée 2021.

Une trentaine de spécialités restent trop spécifiques pour rentrer dans une famille (par exemple la maintenance nautique ou l'optique lunetterie).

Le baccalauréat professionnel se prépare en 3 ans en lycée professionnel, il permet de s'insérer dans la vie active ou de continuer les études vers un BTS.



□ L'accompagnement du parcours personnalisé

Pour renforcer les apprentissages et préparer le projet d'orientation des élèves, 100 heures chaque année sont dédiées à la consolidation, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation.

Chaque diplôme peut être préparé soit en **apprentissage** (contrat de travail avec un employeur), soit sous **statut scolaire** (majorité du temps au lycée, et des stages en entreprise). Cette **possibilité de parcours mixtes en lycée professionnel** (commencer son baccalauréat professionnel sous statut scolaire et poursuivre en première ou terminale en apprentissage ou commencer son baccalauréat professionnel en apprentissage et le continuer sous statut scolaire) permet aux élèves de sécuriser les transitions entre les deux modalités de formation.

□ Un apprentissage concret et tourné vers le monde professionnel :

- des **périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines en bac professionnel et 14 semaines en CAP) ;
- des **enseignements professionnels, au lycée ou sur plateau technique** adaptés aux réalités économiques d'aujourd'hui et de demain ;
- la **co-intervention** : Les professeurs d'enseignement général (français, mathématiques) et les professeurs d'enseignement professionnel assurent des cours ensemble pour permettre de travailler les enseignements généralement en lien avec le métier ;
- le **chef-d'œuvre** : Tout au long de l'année, les élèves réalisent un projet, individuel ou collectif, qui met en œuvre les savoirs et les gestes du métier qu'ils ont acquis. Il est présenté devant un jury en fin de terminale CAP ou baccalauréat professionnel ;
- l'utilisation des **outils numériques** et la digitalisation des apprentissages pour répondre au monde de demain ;
- une attention renforcée **aux savoir-être**, essentiels pour l'insertion professionnelle : transmission des codes culturels et sociaux (capacité à se présenter, s'exprimer, à collaborer et à développer un jugement critique) et de la posture professionnelle (santé, sécurité, prévention des risques, ergonomie, gestes, postures professionnelles, cadre juridique et réglementaire du contrat de travail, etc...);
- des **séjours professionnels à l'étranger** pour une période allant de 2 à 4 semaines pour gagner en autonomie, découvrir d'autres usages et savoir-faire et améliorer la pratique d'une langue étrangère indispensable aux métiers de demain.



NOUVEAU LYCÉE PROFESSIONNEL
UNE NOUVELLE VOIE VERS L'EXCELLENCE



□ Les campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Les CMQ (campus des métiers et des qualifications) regroupent autour d'une filière économique d'excellence des acteurs majeurs de la formation : lycées professionnels, centres de formation d'apprentis (CFA), établissements d'enseignement supérieur, entreprises, laboratoires de recherche.

Ils peuvent ainsi proposer une offre de formation large et diversifiée : en voie professionnelle, technologique ou générale ; dans l'enseignement secondaire ou supérieur ; en formation initiale ou continue.

En Gironde 3 campus des métiers et des qualifications :

- « Maintenance aéronautique »,
- « Forêt-bois »,
- « Maintenance en environnement sensible ».

□ Les comités écoles entreprises (CLEE)

Les CLEE ont vocation à accentuer la visibilité des échanges entre l'École et le monde économique et à structurer opérationnellement la relation École-entreprise avec les dispositifs existants.

Les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation au travers d'actions d'information sur la formation et l'insertion propres aux bassins d'emplois. Cette mise en réseau des établissements permet de proposer une offre de formations et de diplômes adaptés qui répondent mieux aux attentes des élèves et aux besoins des professionnels sur le territoire de la Gironde. Actuellement 10 **comités écoles entreprises** ont été créés dans le département.

4.3 CONSTRUIRE DES PARCOURS REUSSIS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Autonomie

L'objectif de la Nation est de porter à 60 % d'une classe d'âge la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur d'ici 2025 (50 % en Licence et 25 % en Master), contre 46 % aujourd'hui.

La préparation des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur est donc un enjeu majeur, et fait l'objet d'une politique volontariste :

- ▶ L'accompagnement des élèves a été renforcé, en termes de moyens (nomination d'un deuxième professeur principal) et de pilotage : organisation de deux semaines de l'orientation, mise en place d'une procédure garantissant l'accès à une section de BTS des bacheliers professionnels bénéficiant d'un avis favorable, instruction donnée aux IUT pour favoriser l'accueil des bacheliers technologiques.
- ▶ La réforme du lycée n'enferme plus les élèves dans des séries et leur permet, par le choix d'enseignements de spécialité conformes à leurs goûts, leurs intérêts et leurs capacités, de construire progressivement un parcours de formation relié à un projet d'études supérieures.
- ▶ Les attendus de Parcoursup, qu'il ne faut pas confondre avec des critères de sélection, sont facilement accessibles et renseignent sur les caractéristiques des formations, le nombre de candidats et le nombre d'admis, les taux de réussite et d'insertion professionnelle, tous éléments de connaissance objective de la réalité de l'enseignement supérieur.
- ▶ Un nouveau baccalauréat, « tremplin pour la réussite », favorisant un travail régulier par le contrôle continu, permettant un approfondissement de disciplines choisies, préparant au travail interdisciplinaire par les nouveaux enseignements de spécialité.

L'accompagnement à l'orientation, une priorité

L'accompagnement à l'orientation est intégré dans le cadre d'heures dédiées à l'orientation. Les heures dédiées à l'orientation doivent permettre aux élèves de découvrir des métiers, des formations et de construire progressivement leur projet de poursuite d'études.

Pour aider les lycéens défavorisés à préparer et construire leur parcours, les Cordées de la réussite sont amplifiées.

Le choix des jeunes est accompagné. Jusqu'aux vacances d'automne, une attention particulière est portée aux élèves qui exprimeraient le souhait de changer d'orientation, afin de faciliter cette démarche. C'est particulièrement le cas pour les élèves de 2de qui souhaiteraient, par exemple, s'épanouir dans une formation professionnelle.



Développer les compétences orales des élèves

La maîtrise de l'expression orale est une compétence indispensable pour la réussite de la vie professionnelle et personnelle. C'est pourquoi la pratique de l'oral est encouragée.

Au lycée, dans la perspective notamment du Grand oral, la pratique de l'oral fait l'objet d'une préparation et d'une évaluation dans le cadre des différents enseignements.

Des formations dédiées à cette nouvelle épreuve sont organisées dans les établissements pour les professeurs concernés. Les pratiques théâtrales sont particulièrement encouragées dans le constant développement de l'EAC.

L'accueil à l'université

Des parcours personnalisés sont organisés, et proposés dès la première année pour faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur, renforcer les compétences clés nécessaires à la réussite.

Cet accompagnement spécifique (renforcement disciplinaire et méthodologique, remise à niveau, tutorat) s'adresse aux étudiants qui en ont le plus besoin en fonction de leur parcours antérieur.



5.1 Rentrée 2020 : Confiance, responsabilité, autonomie...au service d'une meilleure réussite de chaque élève

Un soutien permanent aux écoles rurales

L'école évolue, se transforme, avec une volonté permanente d'assurer **un réel parcours de réussite pour chaque élève**, indépendamment de son origine sociale, de son territoire.

L'attention portée par la direction académique de la Gironde à la vitalité de notre système éducatif présent au cœur des territoires, au cœur des villages est permanente.

Qualitativement, des efforts sans précédent sont faits pour mieux accompagner les professeurs sur le terrain, en termes de **formation**, de suivi et de dynamique pédagogique. Des marges de progrès existent encore mais le redécoupage de toutes les circonscriptions du 1^{er} degré à la rentrée 2017 n'avait pour vocation que de rendre plus lisible, plus visible, plus efficace l'action éducative au cœur des territoires. **Le remplacement** des professeurs s'en trouve amélioré. La ruralité a été la grande bénéficiaire de ce travail. La prise en charge des **élèves à besoins particuliers** a été également réaffirmée par l'affermissement de **pôles ressources**.

Quantitativement, des moyens importants sont déployés dans nos écoles rurales. Dès la rentrée 2015, un segment intermédiaire a été créé avec la définition **d'une nouvelle clé de répartition** plus favorable à la ruralité qui a permis à nos écoles d'être mieux identifiées, mieux suivies. Dans le même esprit, le delta hier considéré entre les seuils d'ouverture et de fermeture a été supprimé, dit autrement il a été mis fin à la nécessité d'avoir plus d'élèves pour rouvrir une classe qu'il n'en fallait pour la fermer. **Une mesure structurelle** qui s'inscrit dans le temps.

Depuis la rentrée 2018, les trois segments redeviennent deux pour le département, l'un visant les écoles « ordinaires », l'autre au service de la ruralité qui bénéficiera des mêmes conditions de traitement que les réseaux d'éducation prioritaire quant au nombre d'élèves par classe. Il est donc assuré pour aujourd'hui et demain que la **moyenne d'élèves par classe au sein d'une école rurale sera bonifiée**.

Nous avons également instauré **« une clause de sauvegarde »** qui préserve de toute fermeture sèche en ruralité, et qui octroie de fait un sursis, le temps de mieux appréhender ensemble la réalité des effectifs, de « travailler le réseau des écoles », de construire de nouveaux modèles plus proches de nos besoins actuels.

Une méthode, des objectifs et des actions que nous devons inlassablement travailler, au cas par cas, pour rechercher de justes réponses aux problématiques de chacun, parce que **la ruralité est plurielle** et que l'avenir se prépare ensemble sur la base de principes partagés : équité, transparence et responsabilité.

Pour une École inclusive

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) vecteur d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- **Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève** en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;
- **Une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain** pour les établissements scolaires et les écoles ;
- **Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.**

Un PIAL regroupe **plusieurs établissements scolaires** :

En Gironde, les PIAL sont majoritairement des :

- ▶ PIAL interdégré : des écoles et des collèges ou lycées
- ▶ PIAL 2nd degré : collèges et lycées

Le PIAL mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative pour identifier les besoins de l'élève et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de sa classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

La réforme du lycée

Vers le Baccalauréat 2021, plus de liberté, plus d'approfondissement au service d'une trajectoire maîtrisée

➤ **Un nouveau Baccalauréat général et technologique en juin 2021**

- Valoriser le travail et la régularité des lycéens
- Mieux accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation
- Servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur

➤ **Évolutions des enseignements et de la scolarité en LEGT**

- Tests de positionnement au début de l'année de Seconde
- Accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Temps dédié à l'orientation dès le début de la Seconde
- Intervention de deux professeurs principaux en Terminale
- Des enseignements communs (en voie G et en voie T) permettant l'acquisition d'une culture commune
- Des enseignements de spécialité en cycle terminal : trois en Première, deux en Terminale
- Des enseignements optionnels possibles
- Introduction d'une part de contrôle continu dans la note finale du Baccalauréat (40% dont 30% au titre des épreuves communes et 10% au titre des bulletins scolaires)

➤ **Une transformation progressive du lycée GT**

- Premières évolutions de la classe de Seconde GT en 2018-2019
- Rénovation des classes de Seconde et Première à la rentrée 2019
- Rénovation de la classe de Terminale à la rentrée 2020

➤ **De nouveaux programmes en vigueur**

- En Seconde et Première à la rentrée 2019
- En Terminale à la rentrée 2020

Parcoursup : une orientation mieux réfléchie vers le supérieur

- Des vœux non hiérarchisés pour éviter les choix par défaut
- Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée
- Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix
- Meilleure poursuite d'études des bacheliers professionnels

Priorité renforcée à l'école primaire

Des classes à 24 élèves pour toutes les grandes sections de maternelle, les CP et les CE1 hors éducation prioritaire.

➤ **Classe à 24 : une réalité dès la rentrée 2020**

Progressivement, en trois ans, toutes les classes de GS, CP, CE1 de Gironde auront un effectif allégé de 24 élèves par classe maximum.

Dès la rentrée 2020, cela concernera plus de 50% des classes de GS, CP et CE1 :

- ▶ 70 % des GS
- ▶ 60 % des CP
- ▶ 50 % des CE1

L'objectif reste 100 % de classes à 24 élèves maximum pour les 3 niveaux horizon 2022.

➤ **Classe à 24 : Une ambition pour tous les élèves**

Offrir un accompagnement renforcé à tous les élèves au début de la construction des apprentissages fondamentaux du lire, écrire, compter, respecter autrui, est un levier essentiel **pour permettre la réussite de chaque élève et contribuer à la réduction des inégalités scolaires.**

Remerciements pour leur contribution rédactionnelle à :

Mme CHAMBORD-VIVENOT, cheffe de division de l'organisation scolaire

Mme GABARROCHE, cheffe de service « École inclusive », Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH

Mme GREGOIRE, référente cartographie et statistiques

M GRIVAUD, Inspecteur de l'Education Nationale chargé des Enseignements techniques et professionnels

M JASSON, chef de bureau division de l'organisation scolaire 2nd degré

M LERY, chef de bureau division de l'organisation scolaire 1^{er} degré

Mme PEYRUN-BERRON, collaboratrice bureau du pilotage

Mme RAGALEUX, Inspectrice de l'Education Nationale chargée du Pôle formation et numérique

Mme RIDARD Catherine, Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe

Mme TOURENNE, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'Information et de l'Orientation



30, cours de Luze - BP 919
33060 BORDEAUX CEDEX
Tél 05 56 56 36 00 - Fax 05 57 87 08 60
dsden33@ac-bordeaux.fr

Directeur de publication : François COUX

Coordination, rédaction, conception graphique : Ilda PEYRUN-BERRON

Crédit photographique :

- © Philippe DEVERNAY/MEN
- © Laurence Mouton PhotoAlto
- © Odilon Dimier PhotoAlto
- © Alix Minde PhotoAlto
- © Eric Audras PhotoAlto
- © Caroline LUCAS
- © Sophie Brändström/Picturetank MEN

Cette publication est consultable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de la Gironde
<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden33>

RETROUVEZ LES OFFRES
DE NOS PARTENAIRES EN
UN SEUL CLIC

